



## Subventions aux associations 2011

L'attribution de subventions aux associations est effectuée sur la base de critères ou sur la base d'un forfait.

Pour 2011, la valeur du point servant à calculer les subventions accordées aux associations soumises aux critères est revalorisé de 1,6 % et s'établit donc à 0,955 €.

La participation pour le critère « rémunération animateur » est égale au nombre de licenciés boiséens de la section concernée multiplié par six fois la valeur du point avec une pondération sur le nombre de licenciés extérieurs à la commune (le nombre d'adhérents pris en compte pour le calcul de la subvention est égal aux effectifs boiséens majorés de la moitié des adhérents extérieurs).

Le montant global des subventions accordées aux associations, hors mise à disposition gratuite des locaux et du matériel, s'élève donc pour l'année 2011 à 107 673 €.

Il se répartit, par grandes masses, de la manière suivante :

- AJI : 60 000 €.
- Associations sportives : 15 500 € (dont 4 478 € de subvention pour gros travaux et déplacements).
- Coopération décentralisée: 8 975 €. La progression des subventions proposées pour Les Amis de Sababougouma (1 000 €) et Talawit (950 €) correspondent à une aide financière destinée à la réalisation de projets que conduisent ces associations. La subvention communale sera donc versée en deux temps : un premier versement après le vote du budget et le solde sur présentation de justificatifs permettant d'apprécier l'avancement et/ou la réalisation du projet.
- Culture : 4 400 € à l'association Paroles de partout au titre de la participation au financement de la résidence sur la commune de Bernadéte Bidàude, conteuse vendéenne. Celle-ci proposera avant l'été sous forme de spectacle, une restitution de son travail de collecte de témoignages qu'elle mène actuellement auprès des Boiséens. L'association Les Amis de Sababougouma bénéficiera de 2 500 € dans le cadre de l'accueil en résidence d'artistes burkinabés.

## Subventions aux critères

### Alerte

Badminton	384 €
Tir à l'arc	185 €
Loisirs créatifs	951 €
<i>Sous-total Alerte</i>	<i>1 520 €</i>

### Amicale laïque

École de musique	1 203 €
Yoga	474 €
École de sports	1 375 €
Patinage artistique	1 055 €
Rink hockey	192 €
<i>Sous-total Amicale laïque</i>	<i>4 299 €</i>

### ASSJB

Cyclotourisme	70 €
Gymnastique loisirs	838 €
Tennis	1 721 €
Gymnastique inter-âges	283 €
<i>Sous-total ASSJB</i>	<i>2 912 €</i>

### Autres associations

BCBL (basket)	2 216 €
FCBB (football)	2 078 €
Atelier Bois'Art	384 €
Association Sant-Yann	315 €
Amicale jeux de société	148 €
Cheval attelage du Pays de Retz	150 €
<i>Sous-total autres associations</i>	<i>5 291 €</i>

Subventions pour gros travaux 4 478 €

**Total** des subventions aux critères **18 500 €**

## Subventions hors critères

AAFP-CSF	710 €
ADEF	508 €
ADCV (veuves civiles)	50 €
AILE	1 250 €
AJI	60 000 €
Amicale Donneurs de sang (secteur sud-ouest)	105 €
Amicale des sapeurs-pompiers	100 €
Amis de Sababougnouma	3 500 €

APAJH	150 €
Ascode	725 €
Association des chasseurs	200 €
Association France Palestine solidarités	800 €
Association Musée du Pays-de-Retz	46 €
Atelier de Cathy	1 070 €
CAPE	165 €
Centre d'histoire du travail	400 €
Communes et formation 44	150 €
Compagnie du Balluchon	500 €
Concours scolaire de la Résistance	41 €
Connaître et protéger la nature (CPN)	160 €
Coopération atlantique Guinée 44	2 000 €
Coopération internationale	1 000 €
Courtines (Les)	320 €
CSF (antenne locale)	215 €
Domus	618 €
École de musique	1 300 €
FNATH	41 €
Fonds départemental jeunes	1 150 €
Francas	800 €
La Maison	150 €
Maison de la justice et du droit	1 250 €
Maison des hommes et des techniques	170 €
Paroles de partout	4 400 €
Retz'agir	150 €
Secours populaire	340 €
Société d'histoire de Saint-Jean-de-Boiseau	315 €
Société d'histoire du Pays-de-Retz	47 €
Soirées enjouées	155 €
Talawit	950 €
TMScène	1 000 €
UNC-AFN	112 €
Un cartable pour deux	37 €
Subventions exceptionnelles	2 023 €
<b>Total subventions hors critères</b>	<b>89 173 €</b>